

217C0269
FR0000072621-OP030-A09

25 janvier 2017

Résultat de l'offre publique d'achat visant les titres de la société.

AUSY

(Euronext Paris)

- 1- Euronext Paris a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers qu'à la date du 24 janvier 2017, date ultime fixée pour le dépôt par les intermédiaires financiers des ordres présentés à l'offre publique d'achat initiée par la société Randstad France¹ visant les actions et les obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (« Ormanes ») de la société AUSY, elle a reçu en dépôt (i) 5 094 674 actions AUSY, et (ii) 240 869 Ormanes AUSY.

Au total, Randstad France détient (i) 5 094 674 actions AUSY représentant autant de droits de vote, soit 92,53% du capital et au moins 90,34% des droits de vote de cette société², et (ii) 240 869 Ormanes AUSY représentant 43,62% des Ormanes en circulation³.

La condition minimale requise en application de l'article 231-9 I du règlement général – à savoir l'obtention à l'issue de l'offre d'un nombre d'actions représentant une fraction du capital ou des droits de vote de la société AUSY supérieure à 50% - est satisfaite. En outre, la condition minimale requise en application de l'article 231-9 II du règlement général – à savoir l'obtention à l'issue de l'offre d'un nombre de titres représentant au moins 65,00% des droits de vote de la société AUSY sur une base totalement diluée - est satisfaite⁴. L'offre a donc une suite positive.

- 2- Il est par ailleurs précisé que le coupon couru par Ormane, défini comme le coupon calculé au prorata du nombre de jours écoulés entre la dernière date de détachement du coupon (soit le 1^{er} janvier 2017) et la date de règlement-livraison des Ormanes (prévue le 30 janvier 2017 dans le cadre de la présente offre) a été fixé à 0,15 €⁵ (soit un prix d'offre par Ormane (coupon couru inclus) de 63,40 €).
- 3- Le règlement-livraison de l'offre interviendra selon le calendrier communiqué par Euronext Paris.

Une publication ultérieure précisera les dates et la durée de la réouverture de l'offre conformément aux dispositions de l'article 232-4 du règlement général.

¹ Société indirectement contrôlée par la société de droit néerlandais Randstad Holding nv.

² Sur la base d'un capital composé de 5 505 690 actions représentant au plus 5 639 304 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général (compte tenu de la perte de 444 739 droits de vote double attachés aux actions AUSY ayant fait l'objet d'engagements d'apport à l'offre).

³ Sur la base d'un nombre total de 552 181 Ormanes en circulation.

⁴ Il est précisé que sur la base du calcul du seuil de renonciation déterminé en application de l'article 231-9 II du règlement général (cf. notamment D&I 216C2789 du 13 décembre 2016), Randstad France détient 5 373 706 actions AUSY (en ce compris notamment les 4 441 actions autodétenues par AUSY), soit 85,72% des droits de vote de cette société.

⁵ Il est précisé qu'un coupon de 0,8828625 € par Ormane a été mis en paiement par la société le 1^{er} janvier 2017.